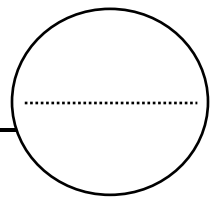




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 5 novembre 2024 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Michael Krohn, Directeur général, Greffier et Trésorier-adjoint
Annick Brunet, Directrice générale adjointe, greffière-adjointe et trésorière

Était absent :

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-11-247

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-248

2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2024-11-249

4A-NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR L'ANNÉE 2025

Considérant que conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant ;

Considérant que le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

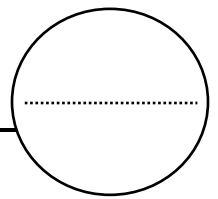
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que Lucie Bourdon soit nommée mairesse suppléante ou maire suppléant, tel que spécifié à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, et ce, pour l'année 2025.
- Que Lucie Bourdon soit nommée responsable pour remplacer le maire aux séances de la MRC des Jardins-de-Napierville, lors de son absence.
- Que Lucie Bourdon soit nommée deuxième signataire des chèques de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

2024-11-250

4B-NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - COMITÉS 2025

Considérant que le conseil nomme chaque année par résolution 3 conseillers sur chacun des comités du conseil municipal du Village de Hemmingford ;

Considérant que la mission des conseillers est :

- d'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- de faire de recherche au besoin ;
- de faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- d'apporter des recommandations au conseil ;

Considérant que le maire est d'office sur tous les comités ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de nommer les conseillers suivants aux comités tels que suit :

| Comité 2025 | Membre du conseil | Membre du conseil | Membre du conseil |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Administration générale, budget et intermunicipal | Jayne McNaughton | Roy Catto | Christopher Hill |
| Ressources humaines | Lucie Bourdon | Jayne McNaughton | Christopher Hill |
| Sécurité publique | Jonathan Mailloux | Normand Lussier | Roy Catto |
| Voirie - Hygiène du milieu | Normand Lussier | Jonathan Mailloux | Lucie Bourdon |
| Urbanisme et aménagement | Normand Lussier | Lucie Bourdon | Roy Catto |
| Loisirs, sports, cultures Jardins communautaires, Santé et bien-être social | Jayne McNaughton | Christopher Hill | Jonathan Mailloux |
| Représentante pour la bibliothèque | Lucie Bourdon | | |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

4C-DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les conseillers suivants déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires :

- M. Drew Somerville, maire;
- M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
- M. Roy Catto, conseiller n° 2;
- M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
- M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
- Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
- Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

2024-11-251

4D-MANDAT DE CONSULTATION GÉNÉRALE DE SERVICES JURIDIQUES

Considérant que la résolution no. 2021-11-215 concernant l'octroi du mandat de consultation générale de services juridiques ;

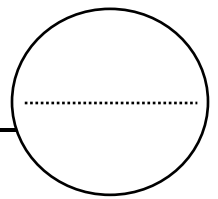
Considérant que le mandat a été octroyé à maître Rino Soucy de DHC Avocats au montant de 400 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant que ce mandat prendra fin le 5 novembre 2024 et est renouvelable pour une autre année au même montant;

Considérant que les contrats de services juridiques peuvent être donnés de gré à gré, et ce, peu importe le montant, du mandat ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

- De renouveler le mandat de consultation générale de services juridiques à la firme DHC Avocats, maître Rino Soucy pour un montant annuel de 459,90 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-252

4E – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (2024-2028)

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la municipalité du Village de Hemmingford que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation 2024-2028 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation 2024-2028 ci jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

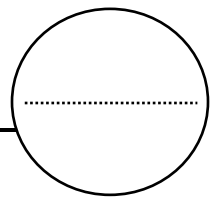
2024-11-253

4F-AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT #315-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #315, #315-1 et #326 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Je, Lucie Bourdon, conseillère, donne un avis de motion que la municipalité va présenter à cette même séance le règlement 315-2 modifiant le règlement de sur la gestion contractuelle #315, #315-1 et #326.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2024-11-254

4G-PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT #315-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #315, #315-1 et #326 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Attendu que la Municipalité a adopté le Règlement #315 sur la gestion contractuelle par la résolution #2019-03-085;

Attendu que l'entrée en vigueur du projet de loi 67 prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

Attendu que l'entrée en vigueur du projet de loi 57 a apporté des changements;

Attendu que il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 5 novembre 2024;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le projet de règlement portant le numéro 315-3 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-255

4H-DIRECTIVE RELATIVE A L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

Attendu que la loi sur la langue officielle et commune du Québec, la française, qui modifie la charte de la langue française, a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022;

Attendu que cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

Attendu que dans le but de soutenir l'administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement, a entrée en vigueur le 1er juin 2023 et s'applique aux organismes municipaux;

Attendu qu'un organisme de l'administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser un autre langage que le français dans les cas où la charte le permet;

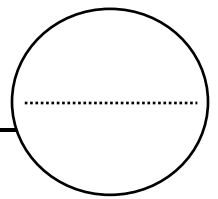
En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la municipalité du Village de Hemmingford :

Que la municipalité doit se doter d'une directive du ministère de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'administration.

Que la municipalité de Hemmingford rende cette directive accessible en tout temps en la publiant sur son site internet et en la mettant à la disposition de toute personne que en ferait la demande.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité;
- révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-256

4I-FORMATION ADMQ - DIRECTRICE GENERALE-ADJOINTE

Considérant qu' ADMQ offre une certification en administration municipale;

Considérant que les cours aborde tous les aspects entourant les fonctions de l'administration municipale;

Considérant que 4 cours ont été sélectionnés au coût de 1679.80\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que la Directrice générale-adjoint participent à 4 cours de ADMQ au coût de 1679.80\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-257

4J-TRANSFER LE MONTANT DU BUDGET DE BANC, PARC ET PATINOIRE AU SURPLUS NON-AFFECTÉ

Attendu que par résolution des montants budgété peuvent être transférer au surplus non-affecté;

Attendu que le budget pour le banc, le parc et la patinoire est de 34 942\$;

Attendu que le montant budgété pour le banc, parc et patinoire, 34 942\$ est à transférer au surplus non-affecté;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le montant budgété pour le banc, parc et patinoire, 34 942\$ est à transférer au surplus non-affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-258

4K-CSS DES GRANDES-SEIGNEURIES - PAIEMENT 129.18\$

Attendu que la propriété de COOP de Solidarité-Santé Hemmingford a été transférée le 25 juillet, 2023 à la Municipalité du Village de Hemmingford;

Attendu qu' une facture a été envoyée par le CSS des Grandes-Seigneuries au nom de la municipalité le 30 septembre 2024 pour un montant dû avant le transfert;

Attendu que la COOP de Solidarité-Santé Hemmingford a été dissoute en juillet 2024 et ne peut plus payer la facture;

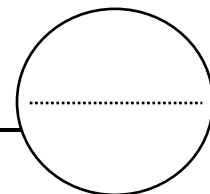
Attendu qu' un solde de 129,18 est dû au CSS des Grandes-Seigneuries;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le solde de 129,18 \$ dû sur le compte soit payé par la municipalité du surplus non-affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

2024-11-259

5A- SERVICE RENDU TPI (PREVENTIONISTS) JUILLET ET AOUT 2024

Attendu que les détecteurs de fumée doivent être vérifiés régulièrement;

Attendu que les préventionnistes de la MRC effectuent les inspections requises;

Attendu que le coût des inspections réalisées en 2024 est de 1 812.02\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la MRC des Jardins de Napierville 1 812.02\$ du compte 02-220-00-951 pour la vérification des systèmes de détecteurs de fumée résidentiels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de d'octobre 2024 est remis aux membres du conseil.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 51 700 gallons par jour durant le mois d'octobre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2024-11-260

7C – ABONNEMENT À UN NOUVEAU SYSTÈME D'ENVOI DE COURRIELS ET DE SMS DEPUIS LE MODEM DE TÉLÉMÉTRIE STATION EAUX USÉES

Attendu que les opérateurs doivent absolument recevoir des alertes lorsque les pompes du puits de pompage principal de la station des eaux usées sont en défauts, selon le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

Attendu que le système qui était utilisé dans le passé a cessé de fonctionner car la période d'envoi gratuit s'est terminé;

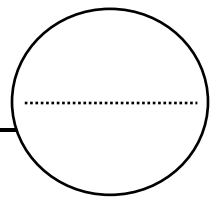
Attendu qu'un abonnement annuel à un nouveau système d'envoi est le seul moyen de remédier le tout rapidement;

Attendu que la Directrice des travaux publics a procédé à une demande de soumissions à la compagnie qui nous offre l'abonnement de télécommunication et qui a installé l'automate en question. Le résultat de la soumission présentée au Conseil se détaille comme suit :

| Compagnie | Description | Prix sans taxes |
|--------------|---|-----------------|
| Scadalliance | Creation du compte (1 fois) | 100\$ |
| | Configuration et programmation (1 fois) | 50\$ |
| | Souscription annuelle au service de messagerie Scadalliance | 150\$/an |
| | Souscription annuelle 600 SMS (moyenne 50 SMS/mois) Des frais de 0.30\$/SMS supplémentaire | 60\$/an |



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'entériner que la municipalité s'abonne avec Scadalliance pour le système d'envoi SMS et courriels pour un montant unique de 150\$ + taxes pour la création du compte et la programmation ainsi qu'un montant de 210\$ + taxes annuellement pour le service de messagerie et SMS et que ceci soit affecté au poste 02-414-00-526.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-261

7D-TRAVAUX DE NETTOYAGE DE 7 REGARDS D'ÉGOUT ET DE 2 PUIITS

- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford doit procéder au nettoyage de certains équipements faisant partie de son réseau d'eaux usées;
- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford ne possède pas les équipements ni les ressources techniques et humaines pour effectuer elle-même ces travaux;
- Attendu que la Directrice des travaux publics a fait une demande de soumission pour effectuer le nettoyage et que le résultat des soumissions présentées au Conseil se détaille comme suit :

| COMPAGNIE | COÛT |
|-----------|--------------------|
| Sanivac | 3 086.91\$ + taxes |
| ORTEC | 4 988.92\$ + taxes |

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le contrat soit octroyé à la compagnie Sanivac pour le nettoyage des regards et puits eaux usées et que ceci soit affecté au poste 02-415-00-445.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-262

8A-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2024, ET 2^{re} MODIFICATION

- Considérant que la quote-part 2024 de la municipalité pour l'OMH s'élevait à 20 244 \$;
- Considérant qu'il arrive que l'OMH fasse parvenir un budget révisé pour une année en cours, et que cette deuxième révision apporte la quote-part 2024 à 20 783 \$;
- Considérant que la différence entre le déficit projeté et le déficit effectif est de 539\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget révisé et de procéder au paiement de 539\$ la différence entre le déficit projeté et le déficit effectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-263

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Un rapport des permis délivrés durant le mois pour d'octobre 2024 est déposé au conseil :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Nombre de permis émis : | 8 |
| Valeur des travaux : | 299 380\$ |
| Coût des permis | 220\$ |

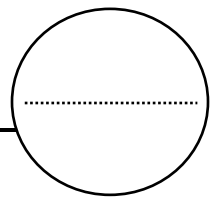
2024-11-264

9B-AZIMUT SOLUTIONS GÉOMATIQUES - AJOUTER DANS LE MODULE GO PISCINE UN 3E FORMAT D'ENVOI

- Attendu que la municipalité a passé un contrat avec Azimut Solutions Géomatiques pour le service GOnet;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

Attendu que la municipalité utilise le module GOpiscine pour inspecter les piscines sur son territoire;

Attendu que Nous aurions besoin d'ajouter dans le module Go Piscine un 3^e format d'envoi pour nos piscines non conformes sur le territoire;

Attendu que Azimut Solutions Géomatiques a soumis une facture au montant de 300.00\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer Azimut Solutions Géomatiques 300.00 \$ du surplus non-affecté pour l'ajout dans le module Go Piscine un 3^e format d'envoi pour nos piscines non conformes sur le territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-265

9C- MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu qu' un inspecteur municipal a été embauché pour remplir les obligations de l'entente intermunicipale entre le Village de Hemmingford, St Clotilde et Sherrington ;

Attendu qu' il est nécessaire de former le nouvel inspecteur;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service #25101, reçu le 29 octobre 2024;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 6 000\$ plus les taxes applicables du surplus non-affecté de la firme W Urbanisme Inc pour la formation du nouvel inspecteur.

Que ce conseil autorise le directeur général, greffier et trésorier-adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat précité ainsi que tout autre document nécessaire en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-266

9D-DEMANDE DE PIIA # 2024-10-0009 AU 468, FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIÈRE)

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de rénovation extérieure pour le 468, Frontière qui est dans la zone HA-10 qui est soumise au PIIA;

Attendu que la présente demande de PIIA # 2024-10-0009 vise l'approbation de changement de trois ouvertures (deux fenêtres et une porte) au 468, Frontière, niveau du rez-de-chaussée;

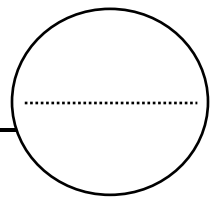
Attendu que seules deux (3) ouvertures seront changées pour de nouvelles fenêtres portes (2) et une porte de couleur noir en façade seulement;

Attendu que la couleur des ouvertures noires seulement au rez-de-chaussée ne s'intègrent pas au bâtiment lui-même et aux bâtiments existants adjacents ;

Attendu que la forme des ouvertures (fenêtres) proposées ne respecte pas un des critères généraux qu'il est de ne pas favorisé de modifier la forme, le nombre ou l'emplacement des ouvertures existantes sur les façades avant et latérales de tout bâtiment sauf dans l'intention de retrouver la forme, le nombre ou l'emplacement des ouvertures d'origine de ce bâtiment ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet ne respecte pas l'ensemble des critères et des objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas favorablement la demande de PIIA # 2024-10-0009 afin de délivrer le permis de rénovation extérieure # 2024-10-0059.

En conséquence, le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil d'accepter la demande de PIIA # 2024-10-0009 afin de délivrer le permis de rénovation extérieure # 2024-10-0059 visant à modifier les ouvertures extérieures en façade (niveau du rez-de-chaussée) au 468, rue Frontière. Cependant, il est recommandé favorablement d'accorder la demande de PIIA # 2024-10-0009 afin de délivrer le permis de rénovation extérieure # 2024-10-0059 en respectant les conditions suivantes :

- Toutes les ouvertures soient en façade soit de couleur noire ou de couleur blanche.
- La forme des fenêtres soit identique à celui d'origine, c'est-à-dire avec une barre horizontale dans le carreau de la fenêtre.
- La porte principale soit avec les mêmes caractéristiques que l'existante, avec des ouvertures dans chaque section de même dimension et ajout de barre horizontale dans les ouvertures latérales de chaque côté de la porte principale. La porte soit pleine en bas et avec une ouverture dans le haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-267

9E-DEMANDE DE PIIA # 2024-10-0010 AU 489, CHAMPLAIN (TOITURE)

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de remplacement de toiture pour le 489, Champlain qui est dans la zone CV-1 qui est soumise au PIIA;

Attendu que la présente demande de PIIA # 2024-10-0010 vise l'approbation d'une nouvelle toiture de tôle au 489, Champlain ;

Attendu que la nouvelle toiture consiste à changer uniquement le bardeau d'asphalte vert en tôle de couleur silver ;

Attendu que la couleur de la toiture s'harmonise avec les propriétés adjacentes;

Attendu que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Attendu que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024-10-0010 à la suite d'une recommandation favorable du CCU de délivrer le permis de construction # 2024-10-0062 pour la réfection complète de la toiture au 489, rue Champlain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

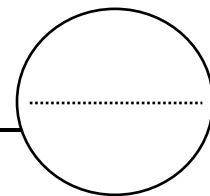
2024-11-268

10A-DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LUTTE CONTRE LES CHALEURS EXTRÊMES

Attendu que la période 2023-2027 sera avec une quasi-certitude la plus chaude jamais



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

enregistrée sur terre, sous l'effet combiné des gaz à effet de serre et du phénomène météorologique el niño, qui font grimper les températures, a averti l'organisation météorologique mondiale (OMM) dans les derniers jours;

Attendu qu' il est donc important que les municipalités (et surtout celles possédant des camps jour) s'adaptent aux périodes de chaleurs extrêmes, lesquelles peuvent grandement affecter le quotidien de ses citoyens;

Attendu que le Village de Hemmingford désire bénéficier de l'aide financière proposer par la MRC les Jardins-de-Napierville dans le cadre dans fonds région et ruralité - volet 2 soutien au développement rural (projet municipaux régionaux) ;

Attendu que la municipalité a installé des fontaines d'eau potable dont le coût s'élève à 3 504.43\$;

Attendu que sous présentation de factures, la MRC remboursera jusqu'à un maximum de 10 000 \$ (incluant 50% de la TVQ) des dépenses admissibles;

Attendu que l'agente de développement culture et patrimoine a autorisé la municipalité à faire sa reddition de compte en 2024 considérant l'impossibilité d'installer les fontaines d'eau en 2023 dû au délai de livraison ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver la demande d'aide financière de 3 667.98\$ (le sous-total + 50% de la TVQ) à être présentée à la MRC les Jardins-de-Napierville dans le cadre du fonds régions et ruralité - volet 2 : soutien au développement rural (projet municipaux régionaux) et d'autoriser monsieur Michael Krohn, directeur général, à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-269

10B-AJOUT DE TROIS CAMÉRAS ADDITIONNELLES ET RÉPARATION DU PONT DE COMMUNICATION AVEC LA CAMÉRA DU TENNIS AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

Attendu qu' il est important d'ajouter trois (3) caméras supplémentaires afin d'assurer une bonne surveillance des lieux, des activités pouvant prendre place dans le stationnement et pour renforcer la sécurité des biens et des personnes au Centre Récréatif;

Attendu que le pont de communication avec la caméra du tennis n'est plus fonctionnel et que nous devons en installer un nouveau afin de pouvoir recevoir un visuel de cette dernière;

Attendu que la Directrice des travaux publics a procédé à une demande de soumission à la compagnie qui offre présentement le service dans les bâtiments municipaux. Le résultat de la soumission se détaille comme suit :

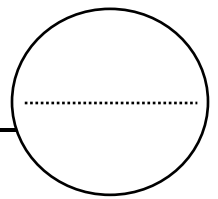
| Compagnie | Prix équipement | TOTAL |
|---------------|--|-------------------|
| Ali sécurité. | 3 caméras | 979.14\$ + taxes |
| | 2 Pont sans fil | 1300.00\$ + taxes |
| | Main d'œuvre (transport, installation, fil et autres) | 1144.94\$ + taxes |

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, d'octroyer l'ajout de 3 caméras et réparation du pont de communication avec la caméra du tennis au Centre Récréatif à Ali Sécurité pour un montant de 3 424.08\$ + taxes et que ceci soit affecté au poste 02-701-20-522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

2024-11-270

10C-CONTACT CITÉ- FACTURE #416 – SOUTIEN ADMINISTRATIF PROGRAMME FEDERAL BCVII

Attendu que la municipalité a sollicité des services professionnels pour un audit technique du centre de récréation;

Attendu que l'offre d'accompagnement de Contact Cité est pour réaliser l'estimation des coûts, la préparation des plans et devis ainsi que le suivi de l'audit;

Attendu que le coût de cette offre de service est de 15 500\$ plus les taxes applicables;

Attendu que le deuxième versement pour services rendus est 7 000\$ plus les taxes;

En conséquence, il est et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité paie Contact Cité le deuxième versement d'un montant de 8 048.25\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

2024-11-271

11A-PANIER DE NOËL/ FONDS D'URGENCE DE HEMMINGFORD

Le comité des fonds d'urgence de Hemmingford organise, comme à tous les ans, avec des bénévoles, la possibilité à toutes les familles démunies sur tout le territoire de Hemmingford d'acheter de la nourriture pour Noël.

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche;

Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année, lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 500 \$ leur soit accordé et de prendre les fonds du surplus non-affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-272

11B-DON POUR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

La légion canadienne vous invite à participer au service commémoratif du jour du souvenir, le samedi 11 novembre 2024 à 11 heures au cénotaphe. Les prix sont les suivants : une couronne de 20 pouces est 105\$ et celle de 14 pouces sont 65\$.

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche;

Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année, lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 105 \$ leur soit accordé et de prendre les fonds à même le poste 02-702-90-990 et de prendre les fonds de surplus non-affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-273

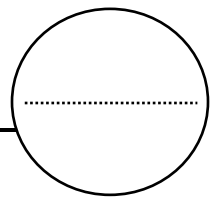
11C-SOURIRE SANS FIN, DEMANDE DE DON

Pour devenir parrain c'est 100 \$. Pour un don de 500 \$ le nom de la municipalité sera gravé dans l'arbre de la solidarité à l'entrée du centre. En 2021 un don 100 \$ leur a été octroyé.

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année, lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100 \$ leur soit accordé tel que l'an dernier et de prendre les fonds du surplus non-affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-274

11D – CLUB MOTONEIGE HEMMINGFORD INC. – DROIT DE PASSAGE ENTRE LE CHEMIN WILLIAMS ET ROUTE 202.

Considérant que le conseil municipal accorde, depuis maintes années, un droit de passage aux motoneigistes du Club Motoneige Hemmingford Inc. pour leur permettre de circuler sur l'ancien chemin de fer entre le chemin Williams et la route 202 ;

Considérant que certaines personnes font de la marche, du ski de fond, et autres activités dans ce secteur ;

Considérant que le sentier n'est pas entretenu par la municipalité ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

Que le conseil municipal autorise les motoneigistes à circuler sur l'ancienne voie ferrée entre la route 202 et le chemin Williams ;

Que le conseil municipal n'autorise pas la circulation sur l'ancienne voie ferrée au sud de la route 202 ;

Que le Club Motoneige Hemmingford Inc. doive absorber les frais pour enlever et remettre les blocs de ciment qui empêchent la circulation des automobilistes dans ce secteur et que seulement la municipalité est autorisée à déplacer ces blocs ;

Que les membres du Club Motoneige Hemmingford Inc. devront respecter les personnes et/ou les groupes qui circulent également dans ce sentier ;

Que la municipalité n'entretienne pas le sentier entre le chemin Williams et la route 202, et que la circulation des motoneigistes est entièrement sous la responsabilité civile du Club Motoneige Hemmingford Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUESTIONS DIVERSES

2024-11-275

12A-COTISATION ANNUELLE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) depuis nombres d'années;

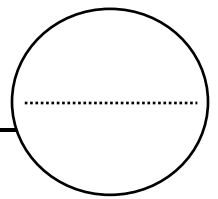
Attendu que l'adhésion à la FQM revêt des avantages de représentation et de revendication des intérêts de la municipalité;

Attendu que la FQM offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'information;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le renouvellement de la cotisation de la Municipalité pour l'année 2025 au montant de



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

1 248.31 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-190-00-494 tel que prévu au budget de 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-276

12B-PAIEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS POUR RACORDER LE CABANON DES LOISIRS À ÉLECTRICITÉ

Attendu que la municipalité a octroyé un contrat pour l'installation d'un cabanon en juillet 2024 (Résolution 2024-07-192);

Attendu qu' il est nécessaire d'installer l'électricité à la structure;

Attendu que Tétreault Électrique a été sélectionné d'effectuer les travaux;

Attendu que le coût des travaux est de 6 683.51\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité paie Tétreault Électrique 6 683.51\$ pour l'installation de l'électricité dans le cabanon des loisirs et que cette dépense soit imputée au compte 03-010-01-721.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-277

12C-PAIEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS POUR REMPLACER LA POMPE DE PUIIS MUNICIPALE DÉFECTUEUSE

Attendu que le 7 octobre 2024, la pompe du puits municipal a cessé de fonctionner;

Attendu qu' il a été déterminé que la pompe devait être remplacée;

Attendu que lorsque la pompe ne fonctionnait pas, l'eau a dû être acheminée pour que les citoyens puissent continuer à recevoir de l'eau.

Attendu que les coûts de remplacement de la pompe et d'acheminement de l'eau pendant que la pompe ne fonctionnait pas sont :

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Tétreault Électrique | 206.96\$ taxes incluses |
| Plomberie ML | 27 624.12\$ taxes incluses |
| Transport O-Claire | 6 110.60\$ taxes incluses |
| Total | 33 941.68\$ taxes incluses |

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité paie aux entreprises susmentionnées les montants respectifs totalisant **33 941.68\$ taxes incluses** pour le remplacement de la pompe du puits municipal et le transport de l'eau pendant la période où la pompe n'a pas fonctionné et que ces dépenses sont imputées au compte 03-010-05-721, et d'approprier la différence dans le surplus non-affecté afin de pallier aux frais supplémentaire non budgété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-278

12D-PAIEMENT FINAL POUR LA RÉNOVATION DES TOILETTES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ST ANDREW'S

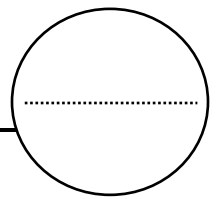
Attendu que les travaux des installations sanitaires de la salle du Centre communautaire St-Andrew's a été octroyée à Construction Blanchet et Fils Inc. et Plomberie GTC (Résolution 2024-05-125);

Attendu que les travaux sont en cours de finalisation;

Attendu que la facture finale d'un montant de 31 923,40\$ sera payée à la fin des travaux;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité paie Construction Blanchet et Fils Inc. 31 923,40\$ et que cette dépense soit imputée au compte 03-010-01-522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-279

**12E-ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LE GUIDE RELATIF
AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ
(PROGRAMMATION N.05)**

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la municipalité du Village de Hemmingford que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux N.05 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux N.05 ci jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-280

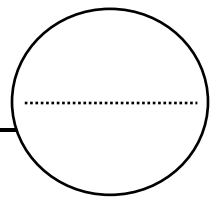
**12F-REMPLACEMENT DU FOURNISSEUR DE LOGICIELS POUR
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

Attendu que la municipalité utilise actuellement l'application Sygem d'Infotech à des fins Administratives;

Attendu que PG Solutions, une filiale de Harris Computer, spécialisée dans le développement de solutions technologiques pour les municipalités du Québec, a fait l'acquisition d'Infotech en date du 22 juin 2023;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

Attendu que PG Solutions augmentera ses prix en 2025 et commencera à mettre à jour des modules tels que la paie (Aurora), ce qui entraînera des coûts supplémentaires pour chaque module additionnel;

Attendu que le FQM, l'un des seuls autres concurrents dans ce domaine, a son application CIM, dont les coûts annuels et les taux horaires pour l'assistance technique sont inférieurs à ceux de PG Solutions;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité entamera le processus de transition de l'application Infotech de PG Solutions vers l'application CIM du FQM au cours de l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-281

12G-AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION A LA SALLE COMMUNAUTAIRE ST ANDREW'S ET DU CENTRE DE RÉCRÉATIF

Attendu que les tarifs de la location des bâtiments municipaux est resté le même depuis de nombreuses années;

Attendu que en raison de l'augmentation des dépenses, il est nécessaire d'augmenter les tarifs de location des installations municipales;

Attendu que le nouveau tarif de location qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025 pour le centre communautaire St Andrew's et le centre récréatif est de 200,00 \$ pour les résidents et de 250,00 \$ pour les non-résidents et 75\$ pour les funérailles;

Attendu que le tarif de location de la salle communautaire St Andrew's ou du centre de récréatif pour les cours est de 35\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité augmente les tarifs de location indiqués ci-dessus au 1er janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-282

12H-TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT AU CENTRE RÉCRÉATIF PHASE 2, SALLE COMMUNAUTAIRE ST ANDREW'S ET LA NOUVELLE VOIE ENTRE L'ENTREPÔT MUNICIPAL ET LA SALLE COMMUNAUTAIRE ST ANDREW'S

Attendu que nous avons eu encore du matériel de surplus lors des travaux de l'avenue Margaret et McNaughton qui pourra être utilisé pour la surface de l'agrandissement de nos stationnements au centre récréatif et salle communautaire ;

Attendu que la compagnie Excavation Erwin Inc. a enlevé la terre restante du centre de loisirs et a pu étendre ce parking ainsi que le stationnement de la salle communautaire St Andrew's ;

Attendu qu' une voie a été construite entre la salle communautaire et l'entrepôt municipal;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer Excavation Erwin Inc. 3 613.10\$ taxes incluses pour la phase 2 de l'agrandissement des stationnements du centre récréatif et de la salle communautaire et de prendre les fonds du poste 02-71-20-520 tel qu'au budget 2024.

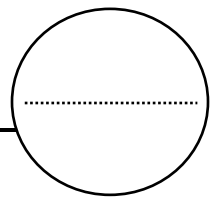
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-11-283

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 NOVEMBRE 2024



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2024.

Attendu que M. Michael Krohn, Directeur général, greffier et trésorier-adjoint confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 5 novembre, soit dans le budget 2024 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 1 octobre au 5 novembre 2024 soient acceptés au montant de 189 402.37\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 5 novembre 2024 soient payés au montant 31 574.74\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-11-283

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h56.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville,
Maire

Michael Krohn,
Directeur général, greffier et trésorier-adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024.
